

ORDRE DE MISSION

OM FURNON CYRIL 2303 DOMUSVI 0123 0623

Etabli par: Anne-Laure LE MOING Manager: Nelson LAMBERT

Fonction: **Business Department Director**

Talent Partner:

Matricule RHPi:

CYRIL FURNON 33 RUE DE SAINT CYR 69009 LYON

052343

Toute modification aux termes du présent document donnera lieu à l'etablissement d'un nouvel ordre de mission signé par les deux parties. Les termes ci-dessous valent avenant au contrat de travail et se substituent aux éléments correspondant dans le contrat de travail initial. Les autres termes du contrat de travail demeurent inchangés.

> Client **DOMUSVI**

Agence Ausy Lyon - 210 avenue Jean Jaurès 69007 LYON

Contrat / Interlocuteurs

Informations sur la mission

Descriptif: Développement C#.Net

Dates des Travaux demandés : du 01/01/23 au 30/06/23

Horaire hebdomadaire d'intervention : 35 heures Soit un horaire journalier moyen de : 7 heures

Jour de RTT (collectif /Fermeture Annuel) : Vendredi de l'Ascension

Cette mission pourra donner lieu à la réalisation d'horaire de nuits, horaires décalés, d'astreintes, de travail de nuit, samedi ou dimanche : ((si "OUI" précisez les modalités, répartition, détail sur la semaine)

Non

Cette mission pourra donner lieu à la réalisation de jours de télétravail sur la semaine : (Si "OUI" merci de préciser le planning de travail, les jours et le nombre de jours en télétravail (XXX jours) sur la semaine

Oui

En conformité avec le planning de travail du client, le nombre de jours en télétravail (2 jours) changera toutes les semaines.

Modalités de remboursement des frais

Repas: TR

Remboursement des frais de trajet :

Non

Télétravail : indemnisés à hauteur de 2€/jour

Cet OM pourra être renouvelé par tacite reconduction pour une même durée de six mois, sans pouvoir excéder le 31 décembre de l'année en cours.

Reçu le :

Le 06/03/2023

Le Collaborateur (*)

Responsable hiérarchique

DocuSigned by:

MISON LAMBERT

(*) «Par la signature de son ordre de mission, le collaborateur s'engage à respecter les exigences de la mission ou du projet auquel il est affecté, notamment relatives à la sécurité de l'information, telles qu'elles résultent des documents Ausy et/ou client portés à sa connaissance, et susceptibles d'impliquer sa responsabilité»